

L'affaire du panonceau

Présentation et commentaires (S. Thérèse du Peyroux)

La Lorraine :

Etat indépendant au 17^e siècle, gouverné par un duc, appelé « son Altesse » dans les lettres de Pierre Fourier.

Rappels

Mattaincourt :

Petite cité drapière, de 1000 à 1500 habitants, comptant surtout des négociants, marchands drapiers, petits et moyens artisans et compagnons (ouvriers) venant de tous les environs.

Economie fragile, sujette aux crises ; aussi, pauvres et mendiants y sont nombreux.

Ce n'est pas une population d'agriculteurs.

Le rôle du curé à cette époque (et donc de Pierre Fourier) est très étendu :

Il est *officier civil* à qui est impartie la justice foncière du lieu ; il préside les assemblées de la commune, où sont choisis, sur sa présentation, le maître d'école, les Echevins, le Lieutenant de justice, dont il reçoit les serments, et avec eux tranche les débats des paroissiens.

Il est *chef de justice* du village, représentant les Seigneurs du lieu, et à ce titre, rend la basse et la moyenne justice, impose des amendes et peut décréter des ordonnances de police (fermer des tavernes, taxer les grains en période de disette...).

Enfin, il a la responsabilité de *faire respecter les ordonnances ducales et la moralité*.

Pierre Fourier mettra à profit toutes ces fonctions pour la défense de ses paroissiens, notamment les plus pauvres et les plus faibles, auxquels il s'est entièrement donné.

L'affaire du panonceau

1619-1620

Il s'agit d'un différend entre les habitants de Mattaincourt et ceux de Mirecourt, ville plus importante, à quelques kilomètres, à propos du marché des grains.

⇒ Cf. La lettre de Pierre Fourier aux sœurs de Saint-Mihiel – 14 octobre 1619

↳ Les étapes

- ✓ Edit du Conseil de Mirecourt et mise en vigueur (cf. lettre) à la mi-septembre 1619.
- ✓ Tentative de Pierre Fourier [PF] de régler l'affaire à l'amiable – Echec.
- ✓ Mattaincourt porte l'affaire au Conseil ducal de Nancy, au début d'octobre 1619.
PF mobilise les communautés de Notre Dame et tous ses amis afin de constituer un solide dossier pour le Conseil.

Lettres des 19 et 20 octobre 1619

- ✓ 5 novembre 1619, au conseil ducal, les bourgeois de Mirecourt font intervenir le Bailli des Vosges. Le Conseil charge celui-ci d'arranger les choses en accordant les parties si possible. Sinon un jugement interviendra un peu plus tard – Echec de cette tentative.

Lettres des 20 octobre et 9 novembre 1619

- ✓ En janvier 1620, le Conseil ducal tranche en faveur de Mattaincourt.
PF n'est cependant pas totalement rassuré et continue d'écrire à ce sujet aux sœurs, leur demandant de continuer à prier.
Avec la municipalité de Mattaincourt il s'interroge : faut-il insister davantage auprès du Duc pour être plus assuré ?

Lettre du 23 janvier 1620

Lettre du 29 mars 1620

↪ Le conflit est donc à la fois :

- *juridique* : quels sont les droits réels de chaque partie ?
- et *économique* : toute une population risque de manquer du nécessaire pour vivre puisqu'elle ne produit pas elle-même les céréales dont elle a besoin.

C'est aussi *une opposition* entre bourgeois plus riches (habitants de Mirecourt) qui décident à leur avantage, et population plus pauvre (ouvriers, commis...) de Mattaincourt.

↪ Qui Pierre Fourier mobilise-t-il ?

- En premier lieu les sœurs de Notre Dame à qui il demande :
 - * prières et dévotions diverses – en y associant leurs élèves
 - * mener des enquêtes sur ce qui se pratique là où elles sont

Lettres du 14 octobre 1619 au 23 janvier 1620

 - * consulter leurs amis importants, des experts
 - * réfléchir, analyser, 'peser les arguments'
 - * collaborer entre communautés pour tout cela
 - * chercher 'tous moyens possibles' qu'elles peuvent voir.

Lettre du 20 octobre 1619
- Les amis des sœurs, des maisons, de PF lui-même.
- Le Maire et les échevins de Mattaincourt.
- Des experts, avocats surtout, des 'personnes doctes et pieuses, tous les grands cerveaux du pays'.
- Sans doute des amis haut placés, peut-être membres du Conseil ducal.

↪ Les arguments employés sont ceux de la justice :

De quel droit de riches bourgeois menaceraient-ils de famine toute une population plus pauvre au mépris des 'libertés les plus anciennes' de cette dernière ?

Toute cette affaire montre bien le **souci de Pierre Fourier**

- de protéger ses paroissiens d'une menace bien réelle de famine (il faut peu de chose à cette époque pour déclencher celle-ci), de défendre les libertés anciennes de Mattaincourt, de promouvoir la justice.
- et en même temps d'éduquer et d'associer le plus grand nombre de personnes possibles (notamment les sœurs) à une action de solidarité, de manière à la fois spirituelle (prière et dévotions) et temporelle (agir concrètement pour trouver des solutions).

Th. du P.
Rencontre des associés
Abbaye – 24 mars 2012